

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

PARAISSANT LES MARDI ET VENDREDI

Philippe MACHENAUD-JACQUET
Philippe.machenaud@mail.pf

Matahiti 165
N° 81 - Numera Hau

TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 7
no Atopa 2016

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 40 50 05 85

*NUMERO COMPLEMENTAIRE
au JOPF n° 81 du 7 Octobre 2016*

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

	Pages
Arrêté n° 1523 CM du 5 octobre 2016 prolongeant la nomination de Mme Herenui Thunot en qualité de tavana hau par intérim de la circonscription des îles Sous-le-Vent	11678
Arrêté n° 1524 CM du 5 octobre 2016 mettant fin aux fonctions de M. Gérard Huioutu en qualité de directeur par intérim de la direction de la jeunesse et des sports	11678
Arrêté n° 1525 CM du 5 octobre 2016 portant nomination de M. Anthony Pheu en qualité de directeur de la direction de la jeunesse et des sports	11679

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

ARRETE n° 1523 CM du 5 octobre 2016 prolongeant la nomination de Mme Herenui Thunot en qualité de tavana hau par intérim de la circonscription des îles Sous-le-Vent.

NOR : ISL1600825AC

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 2000-132 APF du 9 novembre 2000 fixant les principes de la déconcentration de l'administration de la Polynésie française, et spécialement les dispositions de son article 9 ;

Vu la délibération n° 2001-72 APF du 5 juillet 2001 portant création des circonscriptions des îles Tuamotu et Gambier, des îles Sous-le-Vent, des îles Marquises et des îles Australes ;

Vu l'arrêté n° 625 CM du 15 mai 2001 modifié définissant les missions des services de l'administration de la Polynésie française confiées, dans chaque archipel, à la circonscription ou aux subdivisions déconcentrées ;

Vu l'arrêté n° 4 CM du 7 janvier 2002 modifié portant organisation de la circonscription des îles Sous-le-Vent ;

Vu l'arrêté n° 1260 CM du 31 août 2016 portant nomination de Mme Herenui Thunot en qualité de tavana hau par intérim de la circonscription des îles Sous-le-Vent ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 5 octobre 2016,

Arrête :

Article 1er.— La période d'intérim de Mme Herenui Thunot en qualité de tavana hau par intérim de la circonscription des îles Sous-le-Vent est prolongée jusqu'au 31 décembre 2016 inclus.

Art. 2.— L'arrêté n° 1484 CM du 28 septembre 2016 est retiré.

Art. 3.— Le présent arrêté sera notifié à Mme Herenui Thunot et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 5 octobre 2016.

Pour le Président absent :

*Le ministre de la relance économique,
de l'économie bleue, de la politique numérique
et de la promotion des investissements,*

Teva ROHFRITSCH.

ARRETE n° 1524 CM du 5 octobre 2016 mettant fin aux fonctions de M. Gérald Huioutu en qualité de directeur par intérim de la direction de la jeunesse et des sports.

NOR : SJS1600797AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 249 CM du 6 mars 2015 portant création, organisation et fonctionnement du service administratif dénommé "direction de la jeunesse et des sports" ;

Vu la lettre n° 7245 MEE du 26 septembre 2016 relatif à la convocation à un entretien préalable en vue de la fin de fonction de M. Gérard Huioutu en qualité de directeur de la jeunesse et des sports ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 5 octobre 2016,

Arrête :

Article 1er.— Il est mis fin aux fonctions de M. Gérard Huioutu en qualité de directeur par intérim de la direction de la jeunesse et des sports le 6 octobre 2016 au soir.

Art. 2.— L'arrêté n° 1305 CM du 7 septembre 2016 portant nomination de M. Gérard Huioutu en qualité de directeur de la jeunesse et des sports, est abrogé à compter de la même date.

Art. 3.— Le ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 5 octobre 2016.

Pour le Président absent :

*Le ministre de la relance économique,
de l'économie bleue, de la politique numérique
et de la promotion des investissements,*

Teva ROHFRITSCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'éducation
et de l'enseignement supérieur,
de la jeunesse et des sports,*
Nicole SANQUER-FAREATA.

ARRETE n° 1525 CM du 5 octobre 2016 portant nomination de M. Anthony Pheu en qualité de directeur de la direction de la jeunesse et des sports.

NOR : SJS1600804AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 2016-38 APF du 26 mai 2016 relative aux agents publics occupant des emplois fonctionnels ;

Vu l'arrêté n° 249 CM du 6 mars 2015 portant création, organisation et fonctionnement du service administratif dénommé "direction de la jeunesse et des sports" ;

Vu l'arrêté n° 1524 CM du 5 octobre 2016 mettant fin aux fonctions de M. Gérard Huioutu en qualité de directeur par intérim de la direction de la jeunesse et des sports ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 5 octobre 2016,

Arrête :

Article 1er.— M. Anthony Pheu est nommé en qualité de directeur de la direction de la jeunesse et des sports à compter du 7 octobre 2016.

Art. 2.— Le ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 5 octobre 2016.

Pour le Président absent :

*Le ministre de la relance économique,
de l'économie bleue, de la politique numérique
et de la promotion des investissements,*

Teva ROHFRITSCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'éducation
et de l'enseignement supérieur,
de la jeunesse et des sports,*
Nicole SANQUER-FAREATA.

ETAT CHRONOLOGIQUE DES PUBLICATIONS DU JOPF POUR L'ANNEE 2015

Date	N°	Pages	Date	N°	Pages	Date	N°	Pages	Date	N°	Pages
				Report	3 346		Report	7 644		Report	12 916
V - 02/01/2015	1	60	M - 07/04/2015	28	84	V - 10/07/2015	55	188	V - 23/10/2015	85	264
M - 06/01/2015	2 + NC	108	J - 09/04/2015	16 NS	12		31 NS	12	M - 27/10/2015	86	108
J - 08/01/2015	1 NS	56	V - 10/04/2015	29	92	M - 14/07/2015	56	100	J - 29/10/2015	43 NS	16
V - 09/01/2015	3	124	M - 14/04/2015	30 + NC	48	J - 16/07/2015	32 NS	28	V - 30/10/2015	87 + NC	164
M - 13/01/2015	4	136		17 NS	8	V - 17/07/2015	57 + NC	196	M - 03/11/2015	88	152
J - 15/01/2015	2 NS	24	J - 16/04/2015	18 NS	64	M - 21/07/2015	58	160	J - 05/11/2015	44 NS	52
V - 16/01/2015	5	92	V - 17/04/2015	31 + NC	80	V - 24/07/2015	59	108	V - 06/11/2015	89 + NC	184
M - 20/01/2015	6	104	M - 21/04/2015	32	88	M - 28/07/2015	60 + NC	188	M - 10/11/2015	90 + NC	224
J - 22/01/2015	3 NS	28	V - 24/04/2015	33 + NC	162	J - 30/07/2015	33 NS	80	J - 12/11/2015	45 NS	4
V - 23/01/2015	7	92	M - 28/04/2015	34	120	V - 31/07/2015	61 + NC	124	V - 13/11/2015	91	144
M - 27/01/2015	8	116	V - 01/05/2015	35	84	M - 04/08/2015	62	52	M - 17/11/2015	92 + NC	100
J - 29/01/2015	4 NS	24	M - 05/05/2015	36 + NC	164	J - 06/08/2015	34 NS	2		46 NS	4
V - 30/01/2015	9 + NC	124	J - 07/05/2015	19 NS	208	V - 07/08/2015	63 + NC	136	J - 19/11/2015	47 NS	28
L - 02/02/2015	5 NS	36	V - 08/05/2015	37	148	M - 11/08/2015	64 + NC	86	V - 20/11/2015	93	228
M - 03/02/2015	10 + NC	70	M - 12/05/2015	38	172	J - 13/08/2015	35 NS	4	M - 24/11/2015	94 + NC	140
	6 NS	8	J - 14/05/2015	20 NS	8	V - 14/08/2015	65	220	J - 26/11/2015	48 NS	4
V - 06/02/2015	11 + NC	60	V - 15/05/2015	39 + NC	120	M - 18/08/2015	66	228		49 NS	12
M - 10/02/2015	12 + NC	96	M - 19/05/2015	40	64	J - 20/08/2015	36 NS	124	V - 27/11/2016	95 + NC	148
V - 13/02/2015	13 + NC	160	V - 22/05/2015	41	148	V - 21/08/2015	67 + NC	188		96	184
M - 17/02/2015	14	64	M - 26/05/2015	42 + NC	76	M - 25/08/2015	68	116	M - 01/12/2015	50 NS	4
J - 19/02/2015	7 NS	56		21 NS	88	V - 28/08/2015	69	212	V - 04/12/2015	97	208
V - 20/02/2015	15	112	J - 28/05/2015	22 NS	12	M - 01/09/2015	70 + NC	64	M - 08/12/2015	98	92
L - 23/02/2015	8 NS	20	V - 29/05/2015	43 + NC	180	V - 04/09/2015	71	140	J - 10/12/2015	51 NS	120
M - 24/02/2015	16	88	M - 02/06/2015	44 + NC	68	M - 08/09/2015	72	148		52 NS	12
	9 NS	4	V - 05/06/2015	45	112	V - 11/09/2015	73	288	V - 11/12/2015	99 + NC	244
Me - 25/02/2015	10 NS	8	L - 08/06/2015	23 NS	120	M - 15/09/2015	74	128	L - 14/12/2015	53 NS	4
V - 27/02/2015	17 + NC	128	M - 09/06/2015	46	64	Me - 16/09/2015	37 NS	128	M - 15/12/2015	100	168
M - 03/03/2015	18	108		24 NS	4	J - 17/09/2015	38 NS	100	V - 18/12/2015	101 + NC	168
V - 06/03/2015	19	108	J - 11/06/2015	25 NS	4	V - 18/09/2015	75	144		54 NS	72
	11 NS	84	V - 12/06/2015	47	156	M - 22/09/2015	76	120	M - 22/12/2015	102	80
M - 10/03/2015	20	108	M - 16/06/2015	48 + NC	108	V - 25/09/2015	77 + NC	156	Me - 23/12/2015	55 NS	16
J - 12/03/2015	12 NS	64	J - 18/06/2015	26 NS	220	M - 29/09/2015	78	128	V - 25/12/2015	103	108
V - 13/03/2015	21	144	V - 19/06/2015	49	176	V - 02/10/2015	79 + NC	236	M - 29/12/2015	104 + NC	328
M - 17/03/2015	22 + NC	76	M - 23/06/2015	50	184	M - 06/10/2015	80	84	M - 30/12/2015	56 NS	52
V - 20/03/2015	23 + NC	136		27 NS	68	V - 09/10/2015	81 + NC	308		57 NS	228
M - 24/03/2015	24 + NC	112	J - 25/06/2015	28 NS	4		39 NS	4		58 NS	268
J - 26/03/2015	13 NS	12	V - 26/06/2015	51	244	M - 13/10/2015	82	104	J - 31/12/2015	59 NS	196
V - 27/03/2015	25	224		29 NS	8	J - 15/10/2015	40 NS	80		60 NS	88
L - 30/03/2015	14 NS	8	M - 30/06/2015	52	80		41 NS	16		61 NS	148
M - 31/03/2015	26	64	V - 03/07/2015	53 + NC	236	V - 16/10/2015	83	208			
J - 02/04/2015	15 NS	4	L - 06/07/2015	30 NS	4	M - 20/10/2015	84	132			
V - 03/04/2015	27 + NC	96	M - 07/07/2015	54	208	Me - 21/10/2015	42 NS	4			
	Sous-total	3 346		Sous-total	7 644		Sous-total	12 916		Total général	17 680

104 NO + 40 NC = 14 502 pages - 61 NS = 3 178 pages - TOTAL GENERAL : 205 numéros pour 17 680 pages

Bureau commercial :

Commandes - facturations : lundi à jeudi : 7 h à 15 h, vendredi : 7 h à 14 h - Tél : 40 500 579 - Fax : 40 500 585 - bcom@imprimerie.gov.pf

Régie : lundi à vendredi : 7 h à 12 h - Tél. : 40 500 578 - Fax : 40 500 570 - regie@imprimerie.gov.pf